

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/056

DECISION DU MAIRE

LOCATION EXPOSITION « LA BELLE EQUIPEE » DU 08 AU 22 JUILLET 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le devis du 20/03/2023 proposé par le Musée de poche sis 41 rue de la Fontaine au roi – 75011 PARIS, pour la location de l'exposition « La belle équipée » (Petite exposition) de Sophie Vissière du 08 au 22 juillet 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, dans le cadre de l'été culturel 2023, d'un montant de 720,00 € T.T.C.,

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature du devis du 20/03/2023 proposé par le Musée de poche sis 41 rue de la Fontaine au roi – 75011 PARIS, pour la location de l'exposition « La belle équipée » (Petite exposition) de Sophie Vissière du 08 au 22 juillet 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel, dans le cadre de l'été culturel 2023, d'un montant de 720,00 € T.T.C.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 61358 – gestionnaire Culture.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 31/05/2023
Cécile VILLECOURT
Maire

